

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

**2026.27 – Location espace de stockage situé 12 Bis rue Henri Rotschi à Maîche –
Autorisation signature convention avec Monsieur Sylvain TAILLARD**

Le Maire de Maîche,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026.03.02 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 rendue exécutoire le 24 mars 2026 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT les besoins de la Commune pour stocker du matériel et des engins à la suite du sinistre incendie des ateliers, et en attendant la reconstruction desdits ateliers,

VU la proposition de bail de Monsieur Sylvain TAILLARD,

DECIDE

Article 1 : Il sera établi un bail civil à usage de stockage avec Monsieur Sylvain TAILLARD, domicilié 12Bis, rue Henri Rotschi à Maîche, pour la location d'un espace de stockage situé 12 Bis, rue Henri Rotschi à Maîche, à compter du 15 avril 2026 pour une durée de 6 mois renouvelable pour la même durée, sauf résiliation par l'une ou l'autre partie.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à Monsieur TAILLARD et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 13 avril 2026

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
025-212603560-20260413-2026-27-AU
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026